

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1872.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi ouvrant des crédits supplémentaires aux Budgets de la Dette Publique, du Ministère des Finances, des Non-Valeurs et des Remboursements de l'exercice 1872, et portant augmentation du crédit pour l'acquisition de terrains destinés à la construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies.

(Voir les Nos 38 et 50 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. FORTAMPS, COGELS-OSY, le Baron VAN CALOEN, le Marquis DE RODES, Vice-Président Rapporteur.

MESSIEURS,

A. — *Budget de la Dette publique.*

1^o Dépenses résultant de la reprise du matériel de la Société des Bassins Houillers et afférentes aux exercices de 1871 et 1872 qui n'ont pu être régularisées faute de crédits;

2^o Location du matériel de la Compagnie de la jonction de l'Est-Manage-Wavre;

3^o Crédit de 4,500 fr. afférent au deuxième semestre de 1872;

4^o Crédit de 145,000 fr. nécessaire pour satisfaire, du 16 septembre au 31 décembre prochain, à la charge nouvelle de 500,000 fr. à payer annuellement du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale, par suite de la convention que le Gouvernement a conclue avec l'Empire d'Allemagne, pour régler l'exploitation des chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

B. — *Budget du Ministère des Finances.*

Ces crédits supplémentaires s'élèvent ensemble à fr. 1,899-55. Ils sont destinés à payer des dépenses relatives aux exercices 1870 et 1871, dont les justifications n'ont pu être produites en temps utile.

(2)

C. — *Non-Valeurs et Remboursements.*

Une somme de fr. 10-15 pour restitution d'une amende; c'est une simple régularisation.

D. — *Acquisition de terrains pour la construction d'un nouvel Hôtel des Monnaies.*

Au moment de procéder à la réalisation de l'acquisition de ce terrain, il a été reconnu que le terrain en question était insuffisant, et l'on a dû en porter la contenance à 74 ares 50 centiares; de là résulte la différence de fr. 57,212-82 sur le crédit alloué primitivement, qui était de 175,564 fr.

Tous ces crédits ont paru suffisamment justifiés; ils ont été admis, à l'unanimité, par la Commission de la Chambre des Représentants. Votre Commission des Finances a l'honneur de proposer au Sénat l'adoption du Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.